

Burundi : un journaliste porté disparu, aux mains des Renseignements

RFI, 15 juin 2013 Nouvelle arrestation d'un journaliste au Burundi Au Burundi, on ne l'a appris que ce vendredi 14 juin : un journaliste de la radio-télévision publique, porté disparu depuis jeudi après-midi, a été arrêté par le Service national de renseignement (SNR), qui refuse de s'exprimer officiellement sur le sujet. Ce qui inquiète particulièrement les journalistes du Burundi, car moins de dix jours après la promulgation d'une loi qu'ils qualifient de liberticide, deux de leurs collègues avaient déjà été convoqués par la justice.

Le journaliste Lucien Rukevya a quitté le siège de la radiotélévision nationale du Burundi jeudi vers 16 h, et à ce moment, il ne paraissait pas du tout soucieux, assurent ses collègues. Mais ni sa famille, ni ses amis ne l'ont plus revu à partir de ce moment. Ce n'est qu'hier vers midi que l'Union Burundaise des Journalistes (UBJ) a appris, après quelques heures d'enquête, qu'il était aux mains du Service national de renseignement, ce qui n'a pas plus rassuré le président UBJ, Alexandre Niyungeko, « nous sommes très inquiets par la situation dans laquelle se trouve notre confrère. On apprend qu'on est en train de le poursuivre pour collaboration avec le M23, la rébellion à l'est de la République démocratique du Congo. Mais je dirais qu'officiellement, ils n'ont pas encore communiqué les raisons pour lesquelles retiennent notre confrère ». Rien n'a filtré. Selon des sources recueillies par RFI, le journaliste a été arrêté en compagnie d'un professeur d'université et de deux Congolais rwandophones. Que s'est-il passé exactement ? Personne ne sait pour le moment car le journaliste est gardé au secret et rien de précis n'a filtré des services secrets burundais. Les journalistes, qui craignent ce qui pourrait arriver à Lucien Rukevya dans les cachots du SNR, exigent un accès au prisonnier pour sa famille, ses collègues et surtout pour son avocat, comme le prévoit le code de procédure pénale du pays.